

sociétaires d'Amplepuis 12 livres de pension annuelle et perpétuelle, à la charge qu'ils seront tenus chacun à dire vêpres à haute voix, chacun jour, pendant l'octave du Saint-Sacrement et toutes les fêtes des Apôtres, catéchiser les enfants dudit lieu à la sortie desdites vêpres et prier Dieu pour le salut de son âme et de celles de ses parents trépassés et vivants.

7 septembre 1637. — Haut et puissant seigneur messire Philibert de Rébé, chevalier baron dudit lieu, maître de camp d'un régiment entretenu pour le service du Roi en ses armées, considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort, ni de plus incertain que l'heure, mesmes en l'occasion de l'expédition militaire et aux fréquentes occurrences où ledit seigneur est employé à subjuger les ennemis de Sa Majesté, et ce en son estat dans le comté de Bourgogne, en l'armée conduite et commandée par Monseigneur le duc de Longueville, à ces fins..., plein de santé du corps et d'esprit, par la grâce de Dieu, a faict son testament... Premièrement Il a faict le vénérable signe de la croix sur sa face, disant : *In nomine Patris, et filii, et spiritus Sancti, Amen*; recommande son âme à Dieu le Créateur, le priant très humblement par le mérite de la Passion de son fils unique Jésus-Christ et par l'intercession de la Glorieuse Vierge Marie et de tous les saints et saintes de Paradis, qu'il lui plaise la colloquer en son Paradis, lieu des Bienheureux; Elit la sépulture de son corps en l'église d'Amplepuis, au veaulx et tombeau de ses prédécesseurs; lègue à l'église d'Amplepuis la somme de 30 livres qu'il veut être payée chacun an par son héritier à pareil jour que son décès, afin que le sieur curé de ladite église prie Dieu pour le repos de son âme et de celles de ses défunts parents; Lègue à Pierre Reverchon, son homme de chambre la somme de 300 livres